

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

OCA22 22019 à OCA22 22022 – Résolution CA22 220204 (dossier 1226748006)
Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – juin 2022

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o);

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.8^o).

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 9 juin 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire